

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### Objet

Acquisitions foncières

Divisions parcelles AE 7,  
AE 215 et AE 214

---

Date de convocation  
2 juillet 2020

---

Date d'affichage  
17 juillet 2020

---

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

Le dix juillet deux mil vingt à vingt heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT (à compter de 20 h 22), Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Chrystel GUILLERÉ

**Procurations** : Nadège JAY à Virgile FIELBARD, Jean PORTUGAL à André DURAND, Annie GONTARD à Solange DUFFOURD, Hélène PLATEL à Jean-Loup CREUX, Sandrine BERTHET à Gwénaëlle BIBOUD, Laurent BONNOT à Béatrice CREUX (jusqu'à 20 h 22), Stéphanie PICHARD à Jean-Louis DOULS, Anthony FACHINGER à Evelyne CORBET, Fabien GARCIA à Joël RECORDON, Corinne BOYAT à Magali BECHEREL

**Absents** : Piera BARRAFRANCA

Monsieur Jean-Loup CREUX a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'aménagement de voies douces desservant la base de loisirs (le long de la RD 925 et de la RD 202), la Commune de Valgelon-La Rochette envisage d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section AE n° 7p, 214p et 215p appartenant aux consorts VUILLERME.

Les consorts VUILLERME ont accepté, suite à une négociation amiable, de céder au prix de 10,00 € / m<sup>2</sup>, au bénéfice de la commune, les parcelles cadastrées section AE n° 7p, 214p et 215p située au lieu-dit Au Terret dont les caractéristiques et les surfaces à acquérir sont :

- 258 m<sup>2</sup> environ de la parcelle AE 7 d'une surface totale de 7583 m<sup>2</sup>
- 320 m<sup>2</sup> environ de la parcelle AE 215 d'une surface totale de 5169 m<sup>2</sup>
- 132 m<sup>2</sup> environ de la parcelle AE 214 d'une surface totale de 4317 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire présente les plans sur lesquels apparaissent les parcelles concernées par la présente.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction de l'acte administratif seront pris en charge par la Commune de Valgelon - La Rochette.

Enfin conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Madame la Première Adjointe, représente la commune de Valgelon-La Rochette dans l'acte administratif à intervenir.

Accusé de réception en préfecture 073-200086882-20200710- Del20200702-DE Date de réception préfecture :
--

Mairie  
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1311-13,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'acquisition par la Commune, au prix de 10 € / m<sup>2</sup>, d'une partie des parcelles cadastrées section AE n° 7p, 214p et 215p d'une surface respective d'environ de 258 m<sup>2</sup>, 320 m<sup>2</sup> et 132 m<sup>2</sup>

accepte que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'acte établi en la forme administrative

- s'engage à prendre en charge les frais d'établissement de l'acte et de géomètre
- autorise Madame la Première Adjointe à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
4 (Etienne CHALUMEAU, Chrystel GUILLERÉ, Joseph HALLER, Bernard VILLON)	0	24

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
André DURAND



Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200710-  
Del20200702-DE  
Date de réception préfecture :